

N° 2024-092

CONVENTIONS AVEC LE SDES POUR LANCER DES AUDITS ENERGETIQUES SUR LES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

L'an deux mil vingt-quatre le 06 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente octobre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), DUC Jacques (donne pouvoir à Mme Muriel LIMONTA VERTHIER)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 16	Absents : 11	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Le président rappelle au conseil que :

Dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques pour la collectivité, de mise en place d'une démarche de transition énergétique planifiée dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial mais aussi de décrets réglementaires obligeant la collectivité à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (notamment décret tertiaire et décret BACS), la Communauté de communes les Versants d'Aime décide de réaliser des audits énergétiques de son patrimoine public.

Le SDES a pris l'initiative de la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.2 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie. Cette opération a été validée par la délibération n° BS 5-1-2021 du 21 mai 2021. La délibération n° CS 2-15-2021 du comité syndical du SDES du 29 juin 2021 est venue validée la participation financière associée.

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans chaque convention de prestation de service valant convention financière, à passer entre la Communauté de communes les Versants d'Aime et le SDES.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE :

- La convention de prestations de services pour réalisation des audits énergétiques sur le bâtiment du « chalet »,
- La convention d'accompagnement technique et administratif par le SDES dans le domaine de la transition énergétique.

AUTORISE le président à signer :

- La convention de prestations de services pour la réalisation des audits énergétiques sur le bâtiment du « chalet »,
- La convention d'accompagnement technique et administratif par le SDES dans le domaine de la transition énergétique

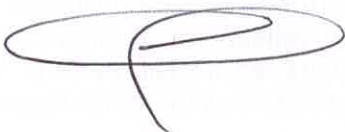
DIT :

- Que les crédits sont inscrits au budget 2024.

FAIT ET DELIBERE LE 06 NOVEMBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

